

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 22/09/2022 Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 14

Absents : Excusés : 0

Date de la convocation : 16/09/2022 Date d'affichage : 16/09/2022

L'an deux mille vingt deux, le 22 septembre 2022 à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Etaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON - – N ANGENIEUX – S FAYOLLE – Nicolas CHARREL - Y AUBERT-BRUN – P GOUY – C MOULIN– Y COMUNELLO – C CIVEYRAC - Serge TEYSSONNEYRE – P COLMACHE

Ont donné pouvoir : Michèle RIVET à Nadine ANGENIEUX

Nadine ANGENIEUX a été nommée secrétaire.

Présents élus supplémentaires : Jean-Luc MASSON

7- Subvention Ecole

Une subvention est accordée à l'Ecole Publique « SIMONE VEIL » pour l'achat de petit matériel divers de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide la proposition de verser 500 € à l'école Publique de BEAULIEU

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 22/09/2022

Yves COLOMB, Maire,

Nadine ANGENIEUX, Secrétaire,

